Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260907-2026_099-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et sept septembre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 1er septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 13

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Patrick HERVÉ (pouvoir donné à Fabien CONNAN) et Jean-Marc GUILLOT (pouvoir donné à Christophe BRUAND)

Le Conseil nomme Vincent LE CORNEC en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-099
FINANCES COMMUNALES
VOIRIE RURALE 2026

Monsieur le Maire explique que les accotements se dégradent à certains endroits et nécessitent la réalisation de travaux d'entretien et de remise en état afin d'assurer la sécurité des usagers et maintenir les voies concernées en bon état.
Un devis a été demandé auprès de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre du programme de voirie rurale 2026, pour la réalisation de calages d'accotements. Au total, 4 970 ml sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de valider le devis de Lamballe Terre & Mer pour un montant de 8 769,00 € HT.
- **DECIDE** que cette dépense sera imputée au compte 2151 (*réseaux de voirie*) du budget communal 2026.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

Le secrétaire de séance
Vincent LE CORNEC

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 14-09-2026 - transmise en Préfecture le 14-09-2026

Philippe HELLO, Maire